



Envoyé en préfecture le 05/08/2022
 Reçu en préfecture le 05/08/2022
 Affiché le
 ID : 034-253403604-20220524-417-DE



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 417/2022

OBJET : Garde
républicaine

Membres : 18

Présents votant : 8

Pouvoirs : 7

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-deux, et le 24 mai

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Liausson.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du Canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Bernard CARAYON, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée suppléante de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC,
- Madame Véronique CALUEBA, conseiller départemental du canton de SETE,
- Monsieur Jean-Luc FALIP, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS

Le lac du Salagou est le plus grand Domaine départemental de l'Hérault : 1800 ha, dont 750 ha de lac. Classé depuis 2003 pour ses paysages exceptionnels, il attire plus de 300 000 visiteurs par an. Considérant qu'il appartient au Président du Conseil départemental, en tant qu'exécutif départemental, de veiller au respect et à la conservation du domaine départemental mis à la disposition du public et d'en assurer une jouissance paisible aux utilisateurs, le Département a validé, par délibération, le 22 mai 2017, un Règlement d'utilisation pour le Domaine Départemental du Salagou. Le SMGS a été reconnu comme l'interlocuteur privilégié sur le Domaine Départemental, il rassemble et met en lien les acteurs (collectivités, Etats, agents assermentés, privés, associations...) parties prenantes dans la gestion et la vie du Domaine départemental du Salagou.

Afin d'assurer la protection des personnes et des biens sur le Domaine Départemental du Salagou et faire respecter le Règlement d'utilisation du domaine Départemental du Salagou, le Groupement de Gendarmerie de l'Hérault propose de faire venir une patrouille de la Garde Républicaine de mi-juillet à fin août.

Le Département a voté le versement d'une participation de 1 450 € au Syndicat mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze pour qu'il apporte une aide logistique au Groupement de Gendarmerie.

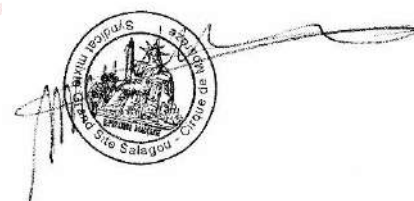
Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE

- à signer les actes et documents nécessaires à l'encaissement de cette participation du Département de 1 450 €.
- à payer une partie des dépenses relatives au soutien de la Garde Républicaine.

Pour Extrait Conforme,
A Liausson,
Le 24 mai 2022

La Présidente



Marie PASSIEUX